

**Présents** : Isabelle Cavallo, Jean-Marc Rey, Dominique Trolez, Michel Janin, Bandet Gérard, Brigitte Bienassis, Nerrand Roger, Noëlle Rey, Yolande Claret.

**Excusés** : Annick Carcassonne

**Animation** : Elsa CHARRIER

Chez Isabelle CAVALLO

## **1. Introduction**

Rappel de l'ordre du jour : Partager les enjeux de la protection du patrimoine bâti et paysager et se doter d'une méthode pour préciser les objectifs de protection du patrimoine de notre Commune, composante des 17 Communes de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse. La préservation des paysages et du bâti remarquables fait partie de l'orientation n°1 du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) « valoriser de l'identité naturelle et culturelle chartreuse ». Rappelons que les trois autres orientations du PADD sont « le développement structuré et cohérent d'un territoire interconnecté », « le développement d'une économie basée sur l'innovation et la diversité des ressources locales » et « le développement de la capacité de création de richesses territoriales touristiques ».

Etant donné le caractère spécifique de ce Conseil nous n'abordons pas le contenu du dernier compte rendu.

## **2. Présentation des ateliers : patrimoine paysager et patrimoine bâti**

Précision sur le déroulement des travaux accomplis pour recueillir l'avis des élus, des habitants et des acteurs du territoire en général sur le PADD au printemps 2017. Les réunions avec les habitants ont fait émerger de nombreux avis qui ont été synthétisés en 35 points.

Rappelle du calendrier des travaux concernant le patrimoine paysager et bâti et son impératif pour la fin de l'année 2017.

- De juin à octobre 2017 : à partir de l'inventaire proposé par le bureau d'études (à l'aide de recensements existants notamment), proposition de hiérarchisation des niveaux de protection du patrimoine dans chaque commune.
- En novembre 2017 : discussion des propositions en groupe expert et élus
- De décembre 2017 à mai 2018 : déclinaison dans le règlement, le zonage et enclenchement des autres procédures

Le bureau d'étude à partir des données du territoire a sélectionné plusieurs vues et séquences paysagères qui pourraient constituer les aspects remarquables du patrimoine paysager de la commune. Pour faciliter les travaux des conseils de hameaux, les élus ont préparé une série de photos « techniques » de ces vues afin de permettre aux habitants de mieux situer les endroits. Nous aurons à évaluer lors de ce Conseil s'ils nous paraissent : intéressant, remarquable, exceptionnel, quelles évolutions possibles et quelles protections.

Pour le patrimoine bâti, le bureau d'étude a sélectionné 16 éléments du patrimoine sur les 65 recensés par le Parc de Chartreuse en 2005. Nous aurons à définir à partir des 16 fiches correspondantes, l'intérêt de chaque élément architectural, historique car lié à d'anciennes pratiques de culture et d'élevage ou bien culturel comme la façade de la chapelle des 10000 Martyrs classée Monument historique.

A la question : « Pourrions nous élargir cet inventaire par d'autres sites ? », il est répondu que ce diaporama évoque un type de paysage et d'habitat sans avoir la prétention d'être exhaustif. Les remarques particulières sur des aspects non abordés à travers ces vues seront prises en compte.

Cette consultation auprès des habitants complète ce qui est déjà pris en compte par les contraintes du PNR de Chartreuse et son plan de développement, par les zones réglementées Natura 2000, les Réserves

naturelles nationales et régionales (RNN et RNR), les Espaces naturels sensibles (ENS) ainsi que les zones monuments historique et autres éléments de réglementation.

Cette démarche d'implication des habitants est propre à notre commune.

Synthèse des discussions sur le patrimoine paysager

- cirque de Saint Môme : site exceptionnel, ne pas ajouter d'aménagement pour ne pas augmenter la fréquentation, maintenir les aménagements existants en l'état. Faciliter l'exploitation forestière pour ouvrir le paysage (pour rendre visibles les cascades),
- Enfouir les réseaux aériens, en particulier à saint-Môme site remarquable.
- maintenir le paysage ouvert et maintenir voir repousser les limites de la forêt pour éviter l'impression d'étouffement, favoriser l'usage agricole de ces terrains
- Réglementation sur la hauteur des arbres ou des haies dans les lotissements.
- voirie : pas d'agrandissement souhaité, maintenir la viabilité, garder l'aspect pittoresque de la RD45c à la sortie de St Pierre et la route des Buis, déboiser les bords pour faciliter le déneigement et la fonte de la glace et de la neige
- Entre les 2 Saint Môme, maintenir la coupure verte
- Entreposage de vieux matériels et véhicules/ décharge : ça dégrade le paysage, il faudrait pouvoir les enlever et les interdire.

Synthèse des discussions sur le patrimoine bâti

- les points retenus comme remarquables pourraient être expliqués et repérés par des fiches et des panneaux destinés aux touristes (carrière des Buis)
- chateau des Teppaz : valoriser le site, éviter la dégradation
- tour d'inferney : à rendre plus accessible aux piétons
- fours de village : maintenir l'usage de four banal
- Mettre également en valeur les croix comme les bassins et les fours.
- maisons chartrousines dans les enveloppes urbaines : conserver le caractère architectural tout en permettant des évolutions
- groupes de granges en secteur agricole : à conserver et permettre des évolutions pour des hébergements, compatibles avec les règles d'urbanisme (réseaux, voirie, accès).

Après les réunions des 5 conseils de hameaux, le conseil municipal compilera tous ces avis et remarques pour construire ses propositions à faire remonter au niveau de la CCCC dans l'élaboration du PLUi H.

Le diaporama présenté en séance est disponible sur le site [www.saintpierredentremont.org/savoie/](http://www.saintpierredentremont.org/savoie/)

### 3. Questions diverses :

- Eclairage public : Comme indiqué dans le bulletin municipal, la mairie a prévu de réhabiliter très prochainement l'éclairage public dans les hameaux de Saint Môme (remplacement des armoires et blocs lumineux en LED). Les offres ont été reçues et les demandes de subventions ont été lancées. Certaines ampoules (ballon fluorescent) ne sont plus fabriquées étant trop énergivores. Pour une remise en service, il faut remplacer le bloc lumineux complet, d'où leur non remplacement en attendant la réhabilitation complète des installations.
- Périmètre de protection de la tournerie : L'architecte des Bâtiments de France veut englober une grande partie du hameau de saint-môme d'en bas dans le périmètre de protection de la tournerie, ce qui n'avait pas été convenu ainsi lors de la procédure de classement de la tournerie. Cela engendrerait beaucoup de contraintes d'urbanismes pour les habitants. La mairie a demandé à l'ABF de participer à une réunion publique pour s'expliquer devant les élus et les habitants sur ce changement de position.
- Propreté des Hameaux : Il est constaté que différents hameaux de la commune sont peu entretenus et en particulier ceux de St Môme d'en haut et St Môme d'en bas. Des habitants laissent des carcasses de voitures, des abords de rue encombrés et sales, peu de désherbage des parkings... Il est proposé de mettre cette question à l'ordre du jour du prochain conseil de hameau, pour pouvoir mettre en place des actions de nettoyage et d'embellissement du hameau.